

AFFAIRE N° 24. - Acquisition d'une parcelle de terrain située rues du Canal et Routier.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'une parcelle de terrain de 188 m², située rues du Canal et Routier, destinée à la création d'un parking et appartenant à Monsieur Louis MASSARI.

Ce terrain, hypothéqué par l'emprise de la future voie de 24 mètres prévue au Plan d'Urbanisme Directeur, a motivé sa proposition de vente pour le prix de 1 500 000 Frs CFA conforme à l'évaluation effectuée par le service des Domaines.

Je vous demande de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain pour la somme de 1 500 000 Frs CFA.

La dépense sera prélevée sur l'emprunt de 218 000 000 de Frs CFA que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains au chapitre 901 - article 210 du Budget Communal.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

En
Saint-Jouis, le 21 novembre 1998
Bon la Siept
Le Secrétaire Général
Signé: B. Assent
sur copie certifiée
conforme
Le Directeur des
Affaires Financières
R. Assent